**Le groupe Communistes et Partenaires au Conseil Départemental se félicite du recul du gouvernement concernant le mode de calcul de l’AAH.**

En proposant que les revenus des livrets A et de livrets d'épargne soient pris en compte dans le montant de l’attribution de l’AAH (Allocation Adulte Handicapé), au nom des économies à réaliser pour maintenir l’équilibre budgétaire de la Sécurité Sociale, le gouvernement s’attaquait une fois de plus aux plus modestes.

Cette proposition revenait à demander aux plus précaires d’être solidaires pour compenser les exonérations de charges allouées par le Pacte de Responsabilité qui ont bénéficié pour l’essentiel aux actionnaires du CAC 40.

Dans notre département 29 000 personnes – chiffres 2013 – sont concernées par cette allocation, une allocation qui leur assure tout juste de quoi vivre dignement.

Cependant, une question se pose encore : comment un gouvernement qui se prévaut de valeurs de progrès a-t-il pu imaginer faire ainsi main basse sur les revenus des adultes handicapés qui leur assurent aujourd’hui tout juste de quoi survivre ?

L’indécence de cette mesure s’ajoutant au non-rétablissement de la demi-part dite « des veuves », supprimée par Nicolas Sarkozy, aux menaces sur l’APL pour les étudiants, a poussé le gouvernement à reculer et c’est tant mieux !

Il est temps de prendre des mesures pérennes en matière de fiscalité afin que les plus modestes ne se retrouvent pas dans la même situation en 2017 et de mettre en route une véritable réforme de la fiscalité permettant plus d’équité.

Marseille le 4 novembre 2015.